

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
23 JUILLET 2025**

Le 23 juillet 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2025
Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, SERT-MARC, VAN EGMOND, VILLARET, SAGE
Pouvoirs : Pierre SOUBIELLE FOURIE à Patricia VAN EGMOND
Secrétaire de séance : Patricia VAN EGMOND

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2025**
- **Rénovation et agrandissement de la Halte-Garderie – Avenants aux marchés**
- **Installation de bornes IRVE – Marché de travaux**
- **Accord de confidentialité** - entreprise SHEMA dans le cadre du projet de microcentrale hydroélectrique du Roubier
- **Personnel Communal – Création de postes**
- **Budget Principal**
Remboursement de cautions
Amortissements
- **Questions diverses**

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2025.

N° 70-23.07.2025 Travaux Halte-Garderie d'Oz 3300- Avenants aux marchés lots 3-11 et 12

Des ajustements techniques de chantier s'avèrent nécessaires pour la poursuite de l'opération :

Lots	Entreprise	Prestations supplémentaires	Montant HT Avenant	Montant HT Initial du marché	Nouveau montant HT du marché	Taux d'évolution
3	TDMI	Le dallage balayé a dû être abandonné car la charge était trop lourde pour la dalle sous terrasse. Elle est remplacée par du béton balayé.	1 720,00 €	159 116,85 €	160 836,85 €	1,08%
11	VIARD GAUDIN	Le marché prévoyait une hotte traditionnelle, ce choix technique impliquait de faire traverser l'extraction dans la toiture. Cela aurait nécessité l'accord de la copropriété. En l'absence d'autorisation, il a été décidé de remplacer cette hotte traditionnelle par une hotte intégrée au four. Cette substitution génère un avenant en moins-value de 3 993, 60 €.	-3 328,00 €	67 115,92 €	63 787,92 €	-4,96%
12	BLIN	Conséquence de l'abandon de la hotte traditionnelle sur le lot 11, rajout d'une hotte intégrée au four pour un montant de 3 400 € HT Afin de rendre l'exploitation plus fluide, il est nécessaire de modifier de manière non substantielle certains équipement de la cuisine. Cela génère un surcout de 1 942, 60 €.	5 342,60 €	20 433,18 €	25 775,78 €	26,15%

Approbation à l'unanimité des ajustements techniques tels que présentés et leurs incidences financières qui seront formalisés par la passation d'un avenant n°1 au marché des lots 3-11 et 12 en conséquence. Autorisation est donnée au Maire de signer les avenants.

N° 71-23.07.2025 Marché installation de prises de recharge pour véhicules électriques

Une consultation a été faite dans le cadre du programme de travaux d'installation de prises de recharge pour véhicules électriques à réaliser sur la station et dans les hameaux de la Commune.
Au vu de l'analyse des offres présentées par les entreprises BIAELEC, CITEOS et EPSIG, il est décidé à l'unanimité d'attribuer le marché à l'entreprise BIAELEC pour un montant total avec options 1 et 2 de 85 677.80 € H.T.

N° 72-23.07.2025 Projet de microcentrale hydroélectrique du Roubier

Accord de confidentialité SHEMA

Dans le cadre des études sur la réalisation d'une microcentrale hydroélectrique dans le torrent du Roubier, l'entreprise Shema, groupe EDF, s'est rapprochée de la commune pour travailler techniquement sur la réalisation d'un ouvrage de ce type.

Approbation à l'unanimité des termes de l'accord de confidentialité à passer pour une durée de 4 ans afin que l'entreprise puisse transmettre des informations techniques et savoir-faire confidentiels pour l'étude du projet.

N° 73-23.07.2025 - Création d'un emploi permanent – chef de projet

Dans le cadre de la mise en place d'opérations de requalification et d'aménagement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un emploi permanent à temps complet de Chef de projet, à compter du 1^{er} octobre 2025 pour assurer le suivi des opérations de requalification et d'aménagement sur la station d'Oz 3300 et sur le territoire communal.

Cet emploi sera pourvu par un agent relevant de la catégorie A de la filière administrative, du cadre d'emplois des attachés territoriaux au grade d'attaché principal. Après constat du recours infructueux à un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, un contractuel pourra être recruté pour occuper cet emploi.

La rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'attaché principal du cadre d'emplois des attachés territoriaux et prendra en compte les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

74-23.07.2025 - Création d'un emploi permanent d'Adjoint technique à temps non complet

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de créer un emploi permanent d'Agent technique polyvalent à temps non complet (24.5/35^{ème}) pour exercer les fonctions d'accueil touristique en lien avec les équipes en place, d'Organisation du stationnement, de Gestion de la voirie communale, de service à la population et de conduite du véhicule de transport à la demande à compter du 1^{er} décembre 2025.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique. Au regard de la spécificité de l'emploi, de l'expertise et des compétences attendues, et si le recrutement d'un fonctionnaire s'avère infructueux, l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel.

La rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'Adjoint technique du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent contractuel ainsi que son expérience.

N° 75-23.07.2025 Remboursement de cautions – Locations à la saison.

Approbation à l'unanimité du reversement des cautions suivantes sous réserve sous réserve que les locataires soient à jour du paiement de leurs loyers et sous condition d'un état des lieux sans réserve :

Nom du locataire	Appartement	Montant de la caution	N° de titres
LE PTIT VERRE D'OZ	RDC MELEZES 850	416.00	T43/2025
GMSA	APP 3 MELEZES 850	366.00	T44/2025
LA FOLI OZ	APP4 MELEZES 850	366.00	T45/2025
VILLAGES O	APP 6 MELEZES 850	416.00	T46/2025
ESF	APP7 MELEZES 850	416.00	T47/2025
CHEZ GREG	M 206 MELEZES 1350	548.00	T40/2025

N° 76-23.07.2025 Amortissement des immobilisations

Approbation à l'unanimité de l'actualisation de la durée des amortissements selon le barème suivant :

	Immobilisations	Durée
Incorporelles	Logiciels	2 ans
	Voitures	5 ans
Corporelles	Camions et véhicules industriels	10 ans
	Mobilier	10 ans
	Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
	Matériel informatique	2 ans
	Matériels classiques	6 ans
	Coffre-fort	30 ans
	Installations et appareils de chauffage	5 ans
	Equipements de garages et ateliers	5 ans
	Equipements des cuisines	5 ans

	Equipements sportifs	10 ans
	Installations de voirie	10 ans
	Plantations	20 ans
	Autres agencements et aménagements de terrains	30 ans
	Bâtiments légers, abris	15 ans
	Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	10ans

N° 77-23.07.2025 BUDGET OFFICE DE TOURISME – Décision Modificative n° 1.

Approbation à l'unanimité des modifications budgétaires suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
<u>Chapitre 65</u> Autres charges de gestion courante	+ 1000,00	
6518 Autres		
 <u>Chapitre 011</u> Charges à caractère général		
61558 Autres biens mobiliers	-1000,00	

Le Maire,
Philippe SAGE.



Le Secrétaire de séance,
Patricia VAN EGMOND.